

## DEC212237DR18

Décision portant nomination de M. Sébastien HICQUEBRANT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8025 intitulée « Centre d'Histoire Judiciaire » (CHJ)

## LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8025 intitulée CHJ et nommant M. Serge DAUCHY en qualité de Directeur ;

Vu la décision n° DEC181710DR188 du 08 juin 2018 nommant M. Sébastien HICQUEBRANT assistant de prévention au sein de l'Unité UMR 8025 intitulée CHJ ;

Considérant que M. Sébastien HICQUEBRANT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Lille aux dates suivantes : 13 et 14/11/2017, 11 et 12/12/2017 et 25 et 26/01/2018 ;

## **DECIDE:**

Article 1<sup>er</sup>: M. Sébastien HICQUEBRANT, Technicien de Recherche (TC), est reconduit aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 8025 intitulée « Centre d'Histoire Judiciaire » (CHJ), à compter du 01/01/2020.

M. Sébastien HICQUEBRANT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Sébastien HICQUEBRANT, est placé sous l'autorité du Directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 09/07/2021

Le Directeur de l'Unité M. Serge DAUCHY

Visa du Délégué Régional Hauts-de-France M. Christophe J. MULLER